



(Finistère)

Landéda, le 7 décembre 2020

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 décembre 2020

SUBVENTION AUX GARDERIES SCOLAIRES

RAPPORT N°05-10/2020

Les écoles Joseph SIGNOR et Notre Dame des Anges fonctionnent avec des garderies qui accueillent les enfants le matin et le soir. La gestion de la garderie de l'école publique est assurée par une association. Elle a des salariés qui assurent les accueils. Comme toute association qui a des salariés, le fonctionnement est impacté.

Ainsi, comme tous les ans, pour assurer l'équilibre de l'association, la commune verse une subvention à hauteur de 2 576 €.

Par mesure de réciprocité, le même montant est versé à l'école privée.

Concernant l'année scolaire 2019-2020, la garderie n'a pas fonctionné deux mois du fait du confinement.

Ainsi, sur avis de la commission des Finances, il est proposé au conseil municipal de proratiser le montant et de verser à chaque garderie la somme de 2 146,67 €.



Nombre de membres	
en exercice	= 27
Présents	= 24
Votants	= 26

Délibération du conseil municipal

N°05-10/2020

Réunion du 14 décembre

SUBVENTION AUX GARDERIES SCOLAIRES

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Christine CHEVALIER, Maire de la commune,
Étaient présents : Christine CHEVALIER, David KERLAN, Anne POULNOT-MADEC, Laurent LE GOFF, Nolwenn DAUPHIN, Jean-Luc CATTIN, Danielle FAVE, Alexandre TREGUER, Céline PRONOST, Isabelle POULLAIN, Philippe COAT, Muriel COLLOMBAT, Hervé LOUARN, Catherine COUSTANCE, Bernard THEPAUT, Marie-Laure LOUBOUTIN, Laurent QUEZEDÉ, Camille SORDET, Jean-Pierre GAILLARD, Marine VAUTIER, Jean-Luc LE ROUX, Sylvaine COANT, Christophe ARZUR, Pascale BIHANNIC

Absents :

Daniel GODEC A Alexandre TREGUER
Martine KERFOURN A Sylvaine COANT

Erwan DENEZ

Monsieur David KERLAN a été élu(e) secrétaire de séance.

David KERLAN, rapporteur(e), entendu(e),

Le conseil adopte à 26 voix pour.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de Mme le Maire,

DÉLIBÈRE

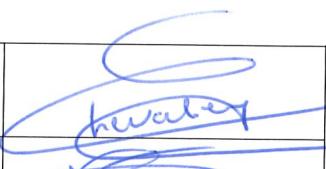
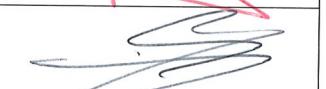
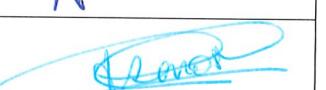
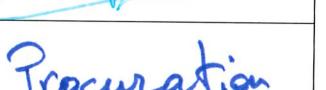
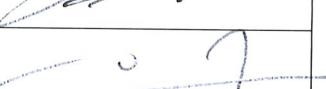
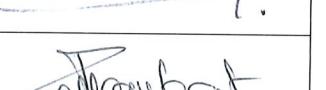
ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal décide de verser la somme de 2 146,67 € pour frais de participation à la garderie des deux écoles de la commune.

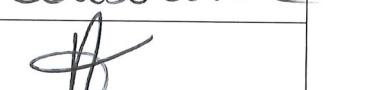
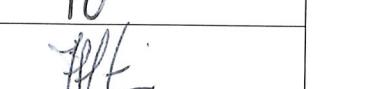
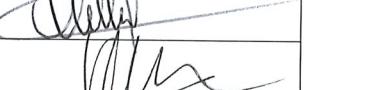
Envoyé en préfecture le 29/12/2020

Reçu en préfecture le 29/12/2020

Affiché le

ID : 029-212901011-20201214-2020_12_14_05-DE

CHEVALIER Christine	
KERLAN David	
POULNOT - MADEC Anne	
LE GOFF Laurent	
DAUPHIN Nolwenn	
CATTIN Jean-Luc	
FAVÉ Danielle	
TRÉGUER Alexandre	
SIMIER Céline	
GODEC Daniel	
POULLAIN Isabelle	
COAT Philippe	
COLLOMBAT Muriel	
LOUARN Hervé	

COUSTANCE Catherine	
THÉPAUT Bernard	
LOUBOUTIN Marie-Laure	
QUÉZÉDÉ Laurent	
SORDET Camille	
GAILLARD Jean-Pierre	
VAUTIER Marine	
LE ROUX Jean-Luc	
DENEZ Erwan	Absent
COANT Sylvaine	
KERFOURN Martine	
ARZUR Christophe	
BIHANNIC Pascale	

Envoyé en préfecture le 29/12/2020

Reçu en préfecture le 29/12/2020

Affiché le

ID : 029-212901011-20201214-2020_12_14_05-DE